

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-2/10

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Projet de transport en commun en site propre Sénart-Melun: organisation d'une visite du Busway de Nantes pour les élus et personnes qualifiées des collectivités concernées.

Le Département prend en charge, dans le cadre de la conduite du projet de Transport en Commun en Site Propre Sénart-Melun, l'organisation d'une visite du Busway de Nantes pour les élus et personnes qualifiées des collectivités de Seine-et-Marne concernées par ce projet. Cette réalisation à Nantes fait en effet référence dans ce domaine.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Prend acte de l'intérêt de l'organisation d'une visite des principaux acteurs du territoire de Sénart et de Melun de l'expérience nantaise en matière de transport en commun en site propre à travers une visite commentée pour la conduite du projet de TCSP Sénart-Melun.

Article 2 : Autorise la prise en charge par le Département des frais de transport et restauration des participants. Les crédits nécessaires seront prélevés sur les actions « frais de déplacements » et « autres-logistique »

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ